

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE OU D'UN FINANCEMENT DU DÉPARTEMENT

Subvention d'investissement ou de fonctionnement, partenariat sportif ou culturel, le Département apporte son soutien à de très nombreuses collectivités, associations et organismes savoyards.

Le devoir d'information et de transparence des institutions à l'égard des citoyens implique que les aides octroyées par l'Assemblée départementale soient clairement portées à la connaissance du public. Pour satisfaire à cette exigence, le logo du Département doit figurer sur tous les documents concernés par votre action.

Comment procéder ?

Choisissez le logo correspondant à vos besoins

- version couleur
- ou version monochrome



- utilisé sur fonds clairs ou sur fonds foncés



- à quelle taille



uniquement sur fond rouge ou à fort pourcentage de rouge

utilisation du logo "Savoie" si inférieur à 2 cm



Contrairement au blason de la Savoie, l'usage du logo du territoire Savoie est soumis à l'autorisation préalable du Département. Tout usage à des fins commerciales est proscrit.

Demandez par écrit le fichier informatique correspondant, sans oublier de mentionner le contexte de votre demande et l'usage qui sera fait du logo :

- au service qui instruit votre demande de subvention
- au service communication du Département
 - tél. 04 79 96 73 28
 - courriel : com@savoie.fr
- consultez la fiche pratique "Charte graphique" sur le site internet du Département : savoie.fr

Attention : toute exploitation de ce logo requiert l'autorisation expresse du Département de la Savoie et l'application des règles de reproduction décrites sur le présent document.